

- Le GSS rendra compte chaque année du progrès réalisé dans l'exécution du Plan d'action aux ministres des Affaires étrangères, qui examineront cette information à l'occasion de la session régulière de l'Assemblée générale de l'OÉA.
- Sur les conseil des ministres des Affaires étrangères, le GSS préparera le prochain Sommet, compte tenu des contributions des organismes pertinents de l'OÉA et des autres organisations internationales en cause.